

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2022

DELIBERATION N°CD2022- 12/3/26 DOSSIER N°5511	COMPLÉMENT DE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2022- COLLÈGES DE BÉNÉVENT-L'ABBAYE, PARSAC-RIMONDEIX, MARTIN NADAUD ET JULES MAROUZEAU À GUERET
--	---

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : Complément de dotation globale de fonctionnement - Exercice 2022-
Collèges de Bénévent-L'Abbaye, Parsac-Rimondeix, Martin Nadaud et Jules MAROUZEAU à GUERET**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,*

VU le rapport CD2022-12/3/26 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- d'allouer un complément de dotation de fonctionnement à quatre collèges, au titre de l'exercice 2022, afin de permettre de financer les dépenses de fonctionnement :

- Collège de BENEVENT-L'ABBAYE pour un montant de 5 250 € ;

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Mme Delphine CHARTRAIN, M. Bertrand LABAR (ayant donné pouvoir à Mme Delphine CHARTRAIN), en tant qu'Elus au Conseil d'Administration du collège de BENEVENT-L'ABBAYE ne prennent pas part au vote

- Collège de PARSAC-RIMONDEIX pour un montant de 10 000 € ;

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Mme Marie-Christine BUNLON, M. Patrice MORANCAIS, en tant qu'Elus au Conseil d'Administration du collège de PARSAC-RIMONTEIX, ne prennent pas part au vote

- Collège Martin NADAUD de GUERET pour un montant de 13 500 € ;

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Mme Isabelle PENICAUD, M. Thierry BOURGUIGNON, en tant qu'Elus au Conseil d'Administration du collège Martin NADAUD de GUERET, ne prennent pas part au vote

- Collège Jules MAROUZEAU de GUERET pour un montant de 7 000 €.

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Mme Mary-line GEOFFRE, M. Eric BODEAU (ayant donné pouvoir à Mme Mary-Line GEOFFRE), en tant qu' Elus du Conseil d'Administration du collège MAROUZEAU de GUERET, ne prennent pas part au vote

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au chapitre 932-21 article 65511 du budget départemental 2022.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET